

HONORAIRES de TRANSACTION

TARIFICATION DES PRESTATIONS DE L'AGENCE OUTRE-MER IMMOBILIER REUNION

COMMISSIONS DE TRANSACTION IMMOBILIER ANCIEN

VENTES DE BIENS IMMOBILIERS, Villas, Appartements, Terrains Nus, fonds de commerces.

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	Forfait de 5000 €
De 51 000 à 100 000 €	12%
De 101 000 à 180 000 €	11%
De 181 000 à 300 000 €	10%
De 301 000 à 480 000 €	9%
Au-delà de 480 000 €	8%

Le montant des honoraires est à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire du mandat.

Chaque agent étant juridiquement indépendant, les honoraires peuvent être rediscutés dans le cadre de la prise en compte de la mission et de ses caractéristiques, ainsi que des circonstances, notamment : difficultés ou facilités de la mission, secteur géographique, environnement concurrentiel, conditions du marché, typologie du bien, ...

La révision des honoraires sera alors expressément stipulée au mandat en indiquant qu'il s'agit d'un **mandat complexe** dans la rubrique REMUNERATION DU MANDATAIRE, ou **d'un prix de vente supérieur au prix du marché** estimé par le négociateur, dans les CONDITIONS PARTICULIERES.

COMMISSIONS DE TRANSACTION IMMOBILIER NEUF ou VEFA (Ventes en État Futur d'achèvement)

Le montant des honoraires est fixé par le promoteur

COMMISSIONS DE LOCATION

Locations habitation

Honoraires payés par le locataire

- Rédaction de bail : 8€/m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

Honoraires payés par le propriétaire

- Rédaction de bail : 8€/m²
- Réalisation de l'état des lieux : 3 €/m²

Honoraires de location locaux professionnels ou commerciaux

- 2 mois de loyer HT à charge du locataire

Mise à jour le 25/06/2019